

3.6.2 Rapport du Commissaire aux Comptes

Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la vérification de la déclaration consolidée de performance extra-financière

Exercice clos le 30 juin 2022

À l'Assemblée générale des Actionnaires de la société Pernod Ricard,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société Pernod Ricard (ci-après « entité »), désigné organisme tiers indépendant (« tierce partie »), accrédité par le COFRAC sous le numéro n° 3-1886 rév.0 (Accréditation Cofrac Inspection, portée disponible sur www.cofrac.fr), nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques (constatées ou extrapolées) de la déclaration consolidée de performance extra-financière, préparées selon les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel »), pour l'exercice clos le 30 juin 2022 (ci-après respectivement les « Informations » et la « Déclaration »), présentées dans le rapport de gestion groupe en application des dispositions légales et réglementaires des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la Déclaration est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Préparation de la Déclaration

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration et disponibles sur demande au siège de l'entité.

Limites inhérentes à la préparation de l'information liée à la Déclaration

Les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la note méthodologique de la Déclaration.

Responsabilité de l'entité

Il appartient au Conseil d'administration :

- de sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance et par ailleurs les informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxinomie verte) ;

- ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie en appliquant le Référentiel de l'entité tel que mentionné ci-avant.

Responsabilité du commissaire aux comptes désigné organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables, notamment en matière d'informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxinomie verte), de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- la sincérité des informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxinomie verte) ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément à notre programme de vérification en application des dispositions des articles A. 225 1 et suivants du code de commerce, de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative, et de la norme internationale ISAE 3000 (révisée - Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information).

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du code de commerce et le code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de dix personnes et se sont déroulés entre juin et septembre 2022 sur une durée totale d'intervention de seize semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené plus d'une vingtaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration.

Nos travaux ont fait appel à l'utilisation de technologies de l'information et de la communication permettant la réalisation des travaux et entretiens à distance sans que cela n'entrave leurs exécutions.

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

- Nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation, de l'exposé des principaux risques.
 - Nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur.
 - Nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale ainsi que de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale.
 - Nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2^{ème} alinéa du III de l'article L. 225-102-1.
 - Nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques.
- Nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
 - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés ; et
 - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes ⁽¹⁾. Pour certaines informations (*L'Alcool dans la société, Chaines d'approvisionnement responsables*), nos travaux ont été réalisés au niveau de l'entité consolidante, pour les autres, des travaux ont été menés au niveau de l'entité consolidante et dans une sélection d'entités.
 - Nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 avec les limites précisées dans la Déclaration.
 - Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations.
 - Pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants ⁽²⁾, nous avons mis en œuvre :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices ⁽³⁾ et couvrent entre 10 % et 49 % des données consolidées sélectionnées pour ces tests.
 - Nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Paris-La Défense, le 20 septembre 2022

L'un des Commissaires aux Comptes,

Deloitte & Associés

Marc de Villartay
Associé, Audit

Julien Rivals
Associée, Développement durable

(1) Informations qualitatives sélectionnées : voir Annexe.

(2) Informations quantitatives sélectionnées : voir Annexe.

(3) Entités ayant fait l'objet de tests sur les informations sociales : The Absolut Company, Pernod Ricard France, Chivas, Pernod Ricard USA LLC. Entités ayant fait l'objet de tests sur les informations environnementales : Walkerville, Cowansville, Fort Smith PR USA, Nashik, Arandas House of Tequila, Nobbelow, Kenwook winery et Napa (scope réduit – uniquement déchets mis en décharge).

ANNEXE

Informations sélectionnées par l'organisme tiers indépendant :

Indicateurs quantitatifs :

- **Indicateurs relatifs à « Valoriser l'humain » :** Nombre de collaborateurs et effectif moyen (contrats permanents et temporaires), Pourcentage de femmes dans le Top Management, Taux d'absentéisme, Taux de départ total, Taux de fréquence, Taux de gravité, Nombre d'accidents de travail ayant entraîné un arrêt de travail, Heures de formation, Nombre de collaborateurs formés, Pourcentage de la masse salariale investi par le Groupe dans la formation, Ecart salarial entre les sexes, Nombre de barmen formés aux aspects de la durabilité et responsabilité depuis le lancement du BWOT (Le Monde du Bar de Demain), Chaines d'approvisionnement responsables : Nombre de fournisseurs : Ayant signé les Standards Fournisseurs ; Analysés à l'aide de l'outil de cartographie des risques ; Identifiés comme risqués (risque élevé ou moyen) ; Identifiés comme risqués et couverts par une évaluation EcoVadis ; Identifiés comme à risque avec des sites de production couverts par un audit suivant des normes sociales, environnementales et éthiques ; Identifiés comme à risque au terme des résultats de l'évaluation / audit (EcoVadis / SMETA) mais n'ayant pas débuté l'implémentation du plan d'atténuation requis ;
- **Indicateurs relatifs à « Agir circulaire » :** Volume de production (alcool distillé, vin, produit fini embouteillé et en vrac), Volume total d'eau prélevée, Volume d'eau consommée, Quantité totale de déchets, Quantité de déchets recyclés, Quantité de déchets incinérés, Quantité de déchets mis en décharge, Répartition du poids des emballages (avec focus verre et caisses en carton), Contenu recyclé post-consommation de PET, Pourcentage de carton certifié selon des normes assurant une gestion forestière durable, Taux d'interdiction des objets promotionnels fabriqués à partir de plastique à usage unique, Consommation d'énergie totale (sites industriels), % d'énergie renouvelable, % d'électricité renouvelable, Emissions directes (Scope 1), Emissions indirectes (Scope 2), Intensité des émissions de carbone au niveau des sites de production (Scopes 1 et 2), Emissions du Scope 3 par rapport aux objectifs SBT ;
- **Indicateurs relatifs à « Préserver les terroirs du Groupe » :** Répartition des matières premières agricoles clés en tonnes, Empreinte totale des terroirs (hectares), Pourcentage de matières premières agricoles clés produites ou approvisionnées selon des normes de développement durable sélectionnées, Agriculteurs responsabilisés, formés ou accompagnés au sujet de l'agriculture régénérative.

Informations qualitatives :

- **Informations relatives à « Valoriser l'humain » :** Politique Santé Sécurité ;
 - **Informations relatives à « Agir circulaire » :** Déploiement de l'outil « EcoPack » pour évaluer le respect des directives internes en matière d'emballages durables ; Part d'eau consommée et rechargée dans les bassins-versants avec le même niveau de risque ;
 - **Informations relatives à « Préserver les terroirs du Groupe » :** Programmes de viticulture régénérative ; Cartographie des risques sur les terroirs des matières premières agricoles clés prioritaires ;
 - **Informations relatives à « L'alcool dans la société » :** Conformité aux Digital Guiding Principles mesurés par l'intelligence artificielle (IA) et des contrôles manuels ; Conformité des sites Direct To Consumer (D2C) de Pernod Ricard à une restriction d'âge ; Collaborateurs formés via le MOOC sur l'alcool et la consommation responsable.
-